



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr

**Aix-en-Provence,
le 18 juin 2018**

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer.
Vous alerter.
Vous aiguiller.

**SECTION
LOCALE
LFMM**

DROIT DE RÉPONSE

“Force est de constater qu’après une dizaine de réunions de conciliation, les négociations avec la Direction des Services de la Navigation aérienne et la Direction des Opérations sont dans l’impasse.

Devant cette situation de blocage, il est nécessaire de rappeler les faits et l’état des négociations”... et d’apporter des précisions au communiqué DSNA du 14 juin 2018.

LES EFFECTIFS

Le scénario de 91 tel que présenté par l’administration, s’il est suivi, ne permet nullement, à lui seul, de faire remonter les effectifs qualifiés du CRNA/SE à 13 PC/Equipe, objectif que la DSNA refuse toujours d’afficher comme tel.

Au vu des hypothèses considérées par l’administration dans les courbes qu’elle présente, c’est la prise en compte du GT Effectif 2021 et le retour des détachés 4F qui en complément du respect strict de ce scénario de 91 (avec ajustement à la hausse si nécessaire en fonction de la réalité des départs) permettront d’atteindre 13 PC par équipe à l’horizon 2023.

Un décalage d’à minima un an du retour des détachés 4F ne saura être considéré comme intervenant “à la marge” et se doit d’être anticipé au vu des temps de formation, d’autant que l’annonce d’un nouveau calendrier 4F pour Aix en Provence nous fait redouter un retour des détachés 4F bien plus tardif qu’initialement prévu.

Nous regrettons que les multiples réunions et les multiples explications que nous avons données à la DSNA qui a pourtant reconnu la pertinence de celles ci n’aient pas permis à la DSNA de comprendre la problématique..

Concernant l’augmentation du nombre d’ACDS, l’UNSA ICNA s’est positionnée depuis plusieurs années en faveur de cette mesure tant au niveau local qu’au niveau national.

Le scénario pluriannuel à comparer aux années précédentes montre avant tout une chose : la gestion chaotique des effectifs au CRNA/SE et le manque total d’anticipation des retraites à venir pourtant prévisibles de longue date.

Enfin, présenter des chiffres bruts d’affectations sans les mettre en parallèle avec le nombre de départs (CAP + Retraites) de chaque centre ne trompe plus personne au CRNA/SE. Peut être que la DSNA n’apporte pas les garanties d’effectif nécessaires à Aix car les effectifs sont insuffisants au niveau national?

Nous redemandons une nouvelle fois que les tableurs ayant permis la construction des courbes de l'administration nous soient transmis afin de pouvoir les analyser dans le détail.

TECHNIQUE

Des rumeurs persistantes existent sur l'étude de la mise en place de EEE au CRNA/SE. Il est urgent que la DSNA communique au plus vite sur un calendrier fiable de modernisation technique du CRNA et se donne enfin les moyens de respecter les échéances qu'elle promet depuis plusieurs années maintenant. Nous serons également particulièrement attentifs aux résultats de l'audit technique mené sur les outils et la gestion de leur obsolescence.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Le désaccord est profond et persistant sur les propositions échangées. L'UNSA ICNA refuse de rentrer dans une surenchère de la contrainte et de s'inscrire dans une organisation de travail alternative associée à une rémunération en inadéquation avec le niveau de performance apporté.

Nous dénonçons la méthode qui consiste à présenter aux ICNA, via un communiqué de direction, une proposition différente de celle qui a été faite à l'UNSA ICNA en réunion de conciliation. La section locale UNSA ICNA d'Aix en Provence refuse cette nouvelle proposition et dénonce le chantage aux effectifs fait par la DSNA.

La section UNSA ICNA d'Aix en Provence a mandaté son Bureau de Section et son Bureau National pour qu'ils obtiennent le retrait des TDS imposés par l'administration et la définition d'un cadre d'évolution protecteur des personnels. Ce cadre d'évolution des personnels s'attachera à maintenir le nombre de jours à 20% de congés, à maintenir le nombre de 12 JRH pour tous les agents tels que négocié en 2012 et à définir une borne de 64 heures supplémentaires au maximum au delà des 32H.

La DSNA conteste notre revendication d'un seuil maximum de 64 heures de cumul des heures en dépassement des 32 heures hebdomadaires moyennées sur l'année. Nous rappelons toutefois à la DSNA qu'elle était rédactrice et signataire des protocoles 2000 et 2004 prévoyant d'appliquer cette mesure à l'ensemble des organismes de la DSNA.

La section locale a mandaté son Bureau National pour déposer de nouveaux préavis de grève en vue d'obtenir satisfaction sur ses revendications d'Effectif, Techniques et de TDS.

**Préavis de grève reconduits
les 23/24 juin, 30 juin/1er juillet**